

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/12/2022

Date d'affichage : 26/12/2022

Certifié exécutoire par réception en Sous-
Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt deux, le vingt décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Amandine MORENO, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD.

23 DEC. 2022

Étaient absents excusés : Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, M. Jean-Michel BALLARIN, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE.

Procurations : Mme Nicole GIMENEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Jean-Michel BALLARIN en faveur de M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-125**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : Budget annexe SPIC CENTRE DE LOISIRS LA FORGE. BP 2022 : Vote d'une décision modificative n°2.

VU la délibération n° MA-DEL 2022-033 du 30/03/2022 portant approbation du Budget Annexe SPIC Centre de Loisirs La Forge ;

Vu la délibération n° MA-DEL 2022-088 du 26/10/2022 portant sur le vote d'une décision modificative n°1 en section d'investissement ;

CONSIDERANT que les crédits ouverts au Budget Primitif du SPIC Centre de Loisirs La Forge au chapitre 011 ont insuffisants pour régler les factures fournisseurs jusqu'à la fin de l'année ;

CONSIDERANT que les recettes de Fonctionnement sont supérieures à la prévision 2022 ;

CONSIDERANT que le vote d'une décision modificative n°2 du budget primitif 2022 modifie les chapitres suivants en section de Fonctionnement de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	BP 2022	DM n°1	DM n°2	Total BP 2022
Chap. 011	140.000,00		+ 25.000,00	165.000,00
Chap. 012	135.000,00			135.000,00
Chap. 042	16.508,00			16.508,00
Chap. 65	500,00			500,00
Chap. 67	500,00			500,00
Total dépenses	292.508,00	0,00	+25.000,00	317.508,00
Chap. 70	292.508,00		+ 25.000,00	317.508,00
Chap. 75	0,00			
Total recettes	292.508,00	0,00	25.000,00	317.508,00

Section d'Investissement	BP 2022	DM n°1	DM n°2	Total BP 2022
Chap. 20	0,00	+3.000,00		3.000,00
Chap. 21	16.508,00	-3.000,00		13.508,00
Total dépenses	16.508,00	0,00		16.508,00
Chap. 040	16.508,00			
Total recettes	16.508,00			16.508,00

M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'approuver la décision modificative n°2 au budget primitif 2022 du budget annexe SPIC Centre de Loisirs La Forge tel que proposé dans le tableau ci-dessus.
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CASTEL



2022-125

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-23T10-34-10.00 (MI242186077)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20221223-2022-125-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Budget annexe SPIC CENTRE DE LOISIRS LA FONDATION SP 2022
: Vote d'une décision modificative n.2.

Date de décision : Dec 23, 2022 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES

Acte : [MA-DEL-2022-125.PDF](#)

Préparé

Date **23/12/22 à 10:34**

Par **JORDAN Edouard**

Transmis

Date **23/12/22 à 10:34**

Par **JORDAN Edouard**

Accusé de réception

Date **23/12/22 à 10:50**